



Numéro de l'acte	2021-126-SPORTGH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2021

### QUESTION N°2021-126

**FINANCES-SPORTS** : DEMANDE DE SUBVENTIONS : CREATION D'UNE STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE – SALLE LEVISSE

**RAPPORTEUR :**

Monsieur Sébastien DUCHATEAU  
Conseiller Délégué aux associations et aux mouvements sportifs

### Le Conseil Municipal,

La Ville d'Arques a lancé la création d'une structure artificielle d'escalade (SAE) à la salle LEVISSE. La pratique de l'escalade étant encore peu développée sur le territoire intercommunal, la ville d'Arques a souhaité se positionner sur ce projet pour offrir aux différents acteurs sportifs locaux (associations, collège, écoles, universités, centre social...), un accès à cette discipline sous forme de loisirs et/ou de compétitions tout au long de l'année, en milieu couvert.

A ce titre, il convient de présenter le plan de financement ci-après, pour solliciter les subventions afférentes.

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)	
TRAVAUX	76 392,92 €	REGION HAUTS-DE-FRANCE (30%)	22 918,00 €
		DEPARTEMENT PAS-DE-CALAIS (30%)	22 918,00 €
		FONDS PROPRES DE LA VILLE D'ARQUES (40%)	30 556,92 €
<b>MONTANT DE L'OPERATION HT</b>	<b>76 392,92 €</b>	<b>MONTANT DE L'OPERATION HT</b>	<b>76 392,92 €</b>

Après avoir entendu son rapporteur,

**ARTICLE 1 : SOLLICITE** les subventions au taux maximum autorisé par la réglementation de droit commun auprès :

- Du Conseil Régional des Hauts-de-France,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet.

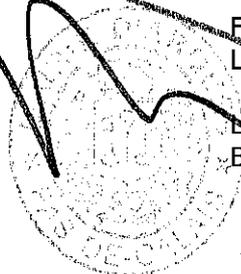
**ARTICLE 3 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables            26  
- Votes défavorables        0  
- Abstentions                   0

Fait à ARQUES  
Le 03 décembre 2021

Le Maire,  
Benoît ROUSSEL





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2021**

**Affiché le 07 décembre 2021**

L'An Deux Mille Vingt et Un le Deux Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt six novembre 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Héliène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT — Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 21 présents
- 1 absent non excusé
- 2 absents excusés sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

**Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER**

**Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND**

**Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU**

**Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Corinne REANT**

**Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS**

**Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.**